



Etudiants, pacs et impôts des parents ?

Par **scoubidou_83**, le **13/12/2009** à **23:14**

Bonjour,Voilà je vous envoie ce message afin de me renseigner à propos du PACS concernant ma situation.Avec mon concubin nous souhaiterions nous pacser pour cette fin d'année, mais avant de prendre une décision ferme et définitive, nous voudrions connaître toutes les conséquences que ce PACS entraînera sur nos situations respectives et sur celle de nos parents.Pour ma part, je suis étudiante boursière échelon 6 et également salariée à côté [6h/semaine]. Mes parents ont comme revenus 12000€ environ [revenus annuels, sur leur dernière feuille d'imposition] et 4 parts. Je pense qu'ils vont perdre 1/2 part et leurs revenus vont un peu augmenter. Je voudrais savoir que vont-ils perdre si je me déclare avec mon compagnon ?Pour ce qui est de mon copain, ses parents paient des impôts d'un montant de 3000 € annuel et ont 2,5 parts [il me semble : un couple plus un enfant]. Pour eux que se passera-t-il si mon copain se retire de leur foyer fiscal ?Il est également étudiant salarié [pas boursier], il gagne 350€ par mois, si nous nous pacsons, nous ne paierons pas d'impôts ?Dernière question, je ne sais pas si vous aurez la réponse : au niveau de la bourse, pourra-t-il bénéficier d'une bourse sur critère sociaux l'an prochain, de n'importe quel échelon, ou non ?Merci d'avance pour vos réponses. Nous sommes un peu perdus avec tout ceci.Bonne soirée.